

## DÉFINITION D'OBJECTIFS DU GROUPE TECHNIQUE MOBILITÉ & INFRASTRUCTURE

---

### Contexte général

Le groupe technique Mobilité & Infrastructure soutient l'USIC dans sa volonté de développer et cultiver un profil professionnel qui lui permette d'être perçue comme un partenaire compétent dans le débat sur des questions politiques relatives au développement actuel et futur de la Suisse, importantes pour les ingénieurs. A cette fin, le groupe technique suit de près les évolutions dans les domaines de la mobilité et de l'infrastructure, et prend position de manière proactive sur un certain nombre de questions.

### Choix de thèmes

Les thèmes sont sélectionnés et hiérarchisés selon leur importance stratégique pour la branche de la planification à l'échelon national et la société, ainsi qu'en termes de couverture médiatique. Les thématiques traitées touchent en particulier les aspects suivants:

- planification des transports et de la mobilité,
- urbanisme et aménagement du territoire,
- voies de communication,
- réseaux de distribution,
- eau et eaux usées,
- financement et rentabilité de l'infrastructure publique.

### Principes directeurs du groupe de travail

Dans le cadre de ses travaux, le groupe de travail observe les principes suivants:

- La fixation des priorités se base sur des critères scientifiques stricts, notamment des analyses objectives des coûts et bénéfices, ainsi que des considérations macroéconomiques.
- La sélection se fait indépendamment des aspects de politique régionale.
- Les investissements doivent s'effectuer là où l'acuité du problème est manifestement la plus grande.
- Le financement de projets doit se faire de manière transparente, durable et socialement viable, et selon le principe du pollueur-payeur.

## **Instruments et mesures**

Aux fins de renforcer la perception publique de l'usic au titre d'interlocuteur compétent dans les thématiques citées, le groupe technique accomplit les activités suivantes:

- surveillance des développements actuels de la société et de la politique (monitorage),
- rédaction de prises de position sur des consultations et des auditions,
- prises de position sur des affaires du Parlement fédéral (moniteur de session),
- rédaction de documents de prise de position et de communiqués de presse,
- organisation et conduite de manifestations,
- coordination et coopération avec les organes partageant les mêmes idées.

Approuvé par le comité le 26 août 2016